



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

**La CGT s'est abstenue sur le document du CESER, car l'avis de la commission santé-social n'a pas été repris dans son intégralité.**

### LES GRANDES LIGNES DU BUDGET

Le budget, c'est : un rapport politique de présentation, une maquette comprenant notamment : les autorisations pluriannuelles votées, les crédits de paiement de l'année, l'état de la dette, ... ainsi qu'un rapport explicatif pour chaque ligne budgétaire, et un certain nombre de documents : annexes, plans, ...

Les grandes lignes budgétaires sont les suivantes :

#### Autorisations pluriannuelles votées :

⇒ 510 016 474 € en investissement, 975 837 651 en fonctionnement.

#### Crédits de paiement annuels :

En M€	BP 2019	BP 2020
A Recettes de fonctionnement	1 396,0	1 330,9
B Dépenses de fonctionnement	1 141,6	1 098,7
C = A-B Epargne brute	254,4	232,2
D remboursement de la dette	130,0	110,0
E Recettes d'investissement	253,5	508,4
F Dépenses d'investissement	747,3	740,7
G fonds européens	144,5	150,8
H= F – D – G niveau d'investissement hors dette et fonds européens	472,9	479,9

J = A+E – (B+F) = dépenses totales = recettes = emprunt d'équilibre prévisionnel	239,4	237,1
Emprunt réel	Non connu encore	Non connu encore

### **LA CONTRIBUTION DU CESER** (Téléchargeable sur [ceser.paysdelaloire.fr](http://ceser.paysdelaloire.fr))

Le CESER reprend dans une première partie les évolutions des agrégats financiers, tout en soulignant que le BP ne retrace par pleinement ce qui était annoncé dans le document budgétaire (ce qui est normal, car les dépenses votées ne sont jamais totalement réalisées).

Dans une seconde partie, il reprend les commentaires de chaque commission thématique. Toutefois, les écrits de la commission « santé-sociale » sur « l'ambition régionale alimentation santé » n'ont pas été repris dans ce document, et ne seront donc pas votés par le CESER. C'est pourquoi, la CGT avec d'autres organisations (groupe environnement, groupe Solidarités, ...) s'est abstenue.

#### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H**

Les membres du groupe CGT au CESER ont été moins présents qu'à l'habitude lors de la préparation de cet avis. En effet, nous tirons notre légitimité au CESER de notre rôle de représentants et représentantes des salarié.e.s et en particulier des syndiqué.e.s membres de notre organisation. C'est pourquoi **nous avons choisi de privilégier notre action aux côtés des salariés en lutte**, sur le lieu de travail et dans la rue, pour combattre la réforme des retraites visant à mettre à bas les conquêtes sociales issues de la résistance, à diminuer le coût du travail au profit du capital, à diviser les salariés entre eux, et à fournir des clients aux sociétés financières en mal d'investisseurs. Nous exigeons l'équité par le haut. Et **contrairement à Mme Morançais, nous restons attachés au droit de grève** et opposés à la réquisition des salarié.e.s des transports. Les seuls vrais responsables de la grève et de ses effets, ce sont ceux qui attaquent les salarié.e.s.

Nous n'en avons pas pour autant oublié l'enjeu que constitue le budget de la Région – nos actions au CESER et dans la rue se complètent. Par exemple, quand la Région annonce allonger la durée de ses emprunts pour rester attractive auprès des investisseurs alors que la liquidité existe, on voit là aussi la puissance du capital aux dépens finalement des Ligériens.

Le budget primitif donne à penser que la dette régionale continuera à augmenter à l'issue de l'exercice 2020. Or un haut niveau d'investissements reste indispensable, et il s'accompagne nécessairement de dépenses de fonctionnement importantes, il y a donc un problème de financement de notre collectivité comme des autres régions. Le CESER souligne qu'elle n'a pas d'autonomie fiscale. **Nous restons pour notre part opposés à l'autonomie fiscale des collectivités locales**, qui conduirait à

exacerber la concurrence entre les territoires au plan national, et à mener à un dumping fiscal pour attirer les entreprises<sup>1</sup>. Nous l'avons déjà dit, l'autonomie financière n'est pas l'autonomie fiscale. Il faut que l'Etat attribue aux collectivités les recettes pérennes permettant d'assurer leurs missions.<sup>2</sup>

Trois remarques sur les avis thématiques :

Le CESER rappelle le soutien de la Région au projet Isite Next, sans prendre position. **La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales de l'université, a affirmé son opposition à ce projet** qui rentre dans la démarche de mise en concurrence des universités et conduirait à la création d'une structure sur des bases extrêmement instables.

Concernant les **recrutements de personnels dans les lycées**, si nous nous réjouissons de la création d'emplois permanents, nous soulignons **qu'il s'agit pour la moitié d'entre eux d'agents d'entretien polyvalents sans fiche de poste précise**, sans perspective d'évolution et sans prévention spécifique de leur santé. Ceci alors que de plus en plus d'agents rencontrent des problèmes de santé au travail.

Enfin, et c'est le point qui justifiera notre position sur l'avis, la commission 2 avait voté lundi dernier un commentaire argumenté sur le plan Santé Alimentation présenté par la Région. Le bureau du CESER a décidé de ne pas le présenter au vote. Nous regrettons cette position, prise notamment parce que le texte ne convenait pas à certains en ce qui concerne l'agriculture biologique. Nous réaffirmons notre volonté de voir reconnue la commission santé sociale dans ses attributions. Il est légitime pour nous qu'elle puisse émettre un avis sur le document régional, sur les aspects la concernant, et les modes de production de l'alimentation en font partie. Ceci même si sur les autres aspects, la commission 3 n'a pas eu le temps de s'exprimer. Et **nous considérons que comme l'ensemble des contributions des autres commissions, ce qu'a écrit la C2 aurait dû être présenté au vote**, dans l'avis budgétaire ou dans un avis spécifique. C'est pourquoi, tout en saluant le travail d'Anne Blanche et de l'équipe permanente du CESER, la CGT s'abstiendra.

### **QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :**

#### **CFDT :**

Rappelle le contexte de crise sociale aigue. Souligne les effets négatifs de la réforme de l'apprentissage.

#### **CRAJEP (organisations de jeunesse) :**

Apprécie l'attention du CR à la vie associative, mais attire sur le risque de saupoudrage des fonds.

<sup>1</sup> <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/files/2018/06/CESE-r%C3%A9forme-globale-fiscalit%C3%A9-locale.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2018-08/Fiche%20n%C2%B0%2034%20E2%80%93%20Droit%20a%CC%80%20la%20justice%20fiscale.pdf>

Regrette la non représentation du monde associatif (sauf le sport) dans le conseil d'administration de la fondation pour le bénévolat.

**CLCV :**

S'oppose à toute augmentation de loyers dans le logement social après les rénovations énergétiques.

**Groupe Environnement :**

La COP25 s'achève dans la déception. Il faut rehausser l'ambition pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Attente d'ambition pour le SRADDET.

Le SRADDET doit être ambitieux. Le SARE doit coordonner les dispositifs avec création de L'utilité du SARE est comparable à celle du médecin généraliste. Il doit pouvoir orienter les usagers vers des spécialistes. La source des financements du SARE via les CEE, liés au cours de la bourse, interroge.

Les montants sur environnement biodiversité sont en-deçà des besoins. Le plan « 1 naissance 1 arbre » aussi : en Bretagne 5 millions d'arbres seront plantés d'ici à 2025. En Pays de la Loire, on a 10 000 naissances par an, donc 10 000 arbres.

Le groupe environnement regrette comme la CGT que le travail de la C2 n'ait pas été repris, et s'abstient.

***VOTES : L'avis a été adopté par 63 voix pour et 22 abstentions.***